

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. SALIGNAT, Maire.

**Présents :** M. Emmanuel SALIGNAT, M. Jean BRÉBION, Mme Stéphanie PETIT, Mme Nadia HUARD DE LA MARRE, M. Bertrand GUÉRIN, M. Christophe CAQUOT, Mme Véronique HERITIER-DRAY, M. Emmanuel DELAHAYE, Mme Rachel CARRÉ.

**Pouvoirs :** M. Daniel MOREAU à M. Jean BRÉBION, Mme Camélia CHALLOY à Mme Véronique HERITIER-DRAY, Mme Ingrid BERNIER-DUPUY à M. Christophe CAQUOT, M. Antoine HOIZEY à M. Emmanuel SALIGNAT,

**Absent excusé :** M. Gilles MERCIER.

**Secrétaire :** M. Bertrand GUÉRIN

### ORDRE DU JOUR

1. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 janvier 2024,**
2. **Démarche de modification du PLU,**
3. **Décision de lancer la procédure de vente de la ferme du Haut,**
4. **Désignation des membres des commissions,**
5. **Désignation des délégués aux syndicats,**
6. **Décisions du Maire,**
7. **Questions écrites des conseillers municipaux,**
8. **Informations diverses.**

### 2024.05 / COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que Madame Julie MACAIRE a présenté sa démission de son mandat de conseillère municipale. Madame la Sous-préfète de RAMBOUILLET a été informée de cette démission en application de l'article L.212-4 du CGCT. Elle a pris acte de cette démission par courrier en date du 9 janvier 2024.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Mme Blanche WALTHER, suivante sur la liste « Ensemble pour Gazeran » appelée à la remplacer, par courrier en date du 6 janvier 2024, n'a pas accepté le mandat de conseillère municipale, c'est donc M. Frédéric CARRÉ, suivant sur la liste « Ensemble pour Gazeran » qui est nommé conseiller municipal.

M. Frédéric CARRÉ, par courrier en date du 18 janvier 2024, n'a pas accepté le mandat de conseiller municipal. Le Conseil municipal prend acte de cette information. Le Conseil municipal de GAZERAN est donc composé de 14 membres.

Le tableau du Conseil municipal sera mis à jour et adressé à Mme la Sous-préfète de RAMBOUILLET.

### MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les points 4 et 5 sont supprimés de l'ordre du jour. M. CARRÉ n'ayant pas accepté son mandat conseiller municipal, il n'y a pas lieu de modifier les membres des commissions ni les délégués des syndicats.

### 2024.06 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2024

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le procès-verbal du 8 janvier 2024, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du conseil municipal.

Vu le procès-verbal rédigé par M. Bertrand GUÉRIN, secrétaire de séance du conseil du 8 janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 8 janvier 2024 élaboré par M. Bertrand GUÉRIN, secrétaire de séance.

## **2024.07 / DEMARCHE DE MODIFICATION DU PLU**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier le PLU afin d'ouvrir à l'urbanisation la zone des Badelins 2. Les modalités de cette modification seront étudiées en commission d'urbanisme la semaine prochaine.

Il informe le Conseil municipal que l'aménageur TEPAC s'engage à urbaniser cette zone en trois phases à partir de 2029. MM. DELAHAYE et CAQUOT font remarquer que le phasage d'urbanisation proposé par TEPAC dans le courrier transmis par Mr Le Maire ne s'étale que sur 3 ans, ce qui n'est pas différent de ce qui s'est fait naturellement sur Badelin 1 sans phasage. M. le Maire répond que  $5 + 3 = 8$  ans, on peut attendre aussi 20 ans.

Mme Petit s'inquiète des effectifs de l'école, et insiste pour que les promoteurs immobiliers soient informés qu'il faudra envoyer les enfants dans les écoles des communes avoisinantes. M. le Maire répond que le sujet a été évoqué de nombreuses fois.

M. CAQUOT souhaite qu'une réunion publique soit organisée afin d'indiquer aux Gazeranais les motivations et le calendrier. M. le Maire confirme qu'une réunion publique aura lieu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote à mains levées :

- Pour (6) : M. SALIGNAT, M. BRÉBION, M. MOREAU, Mme HUARD DE LA MARRE, M. GUERIN, M. HOIZEY.
- Contre (6) : Mme PETIT, Mme CHALLOY, M. CAQUOT, Mme HERITIER-DRAY, M. DELAHAYE, Mme BERNIER-DUPUY.
- Abstention (1) : Mme CARRÉ.

La voix du président est prépondérante de droit en cas de partage, la décision de rentrer dans la démarche de modification du PLU est approuvée.

## **2024.08 / DECISION DE LANCER LA PROCEDURE DE VENTE DE LA FERME DU HAUT**

M. le Maire propose au Conseil municipal de lancer la procédure de vente de la ferme du Haut. Il précise que les locataires ont été prévenus que les baux ne seront pas renouvelés.

Mme HUARD DE LA MARRE demande la confirmation que la vente servira à financer les futurs ateliers municipaux, ce que M. le Maire confirme.

M. CAQUOT demande quand aura lieu la décision du choix du lieu des futurs ateliers car deux options sont envisagées. M. le Maire précise que le lieu sera décidé dans la foulée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité décide de lancer la procédure de vente de la ferme du Haut.

- Pour (7) : M. SALIGNAT, M. BRÉBION, M. MOREAU, Mme HUARD DE LA MARRE, Mme PETIT, Mme CARRÉ, M. HOIZEY)
- Contre (2) : Mme CHALLOY, Mme HERITIER-DRAY,
- Abstentions (4) : M. GUERIN, M. CAQUOT, M. DELAHAYE, Mme BERNIER-DUPUY).

## **RELEVÉ DES DECISIONS DU MAIRE**

| Dates    | Champ de la délégation  | Destinataire ou attributaire | Objet  | Montant TTC |
|----------|-------------------------|------------------------------|--|-------------|
| 29/12/23 | Droit préemption urbain | 5 rue de la Mairie           | Non préemption                                   |             |
| 03/01/24 | Finances                | Odyssée informatique         | Extension licence facturation loyers + formation | 408,00      |
| 03/01/24 | Concession funéraires   | MAUGUIN                      | Concession cimetièrè                             | 900,00      |
| 08/01/24 | Concession funéraires   | THOREAU                      | Concession cimetièrè                             | 1 500,00    |
| 09/01/24 | Finances                | SEDRAP                       | Livres scolaires                                 | 510,50      |
| 10/01/24 | Finances                | HIPPOPOTAMUS                 | Repas réunion travaux école                      | 174,90      |
| 10/01/24 | Droit préemption urbain | sente de Poigny              | Non préemption                                   |             |
| 12/01/24 | Finances                | MOREAU David                 | Entretien ramonage chaudières mairie école       | 495,60      |
| 12/01/24 | Finances                | MOREAU David                 | Travaux logement ferme du Haut                   | 231,60      |

## **QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

### **Questions de Mme HUARD DE LA MARRE :**

1 / Signature convention Domnis

Réponse de M. le Maire : M. le Maire doit recontacter M. VACHET.

2 / Commission urbanisme, voir les dossiers

Mme HUARD DE LA MARRE réitère sa demande que la commission urbanisme puisse consulter les dossiers en cours d'instruction et avant la décision.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire répond qu'il faut surtout faire les visites de conformités à l'achèvement des travaux. Mme HUARD DE LA MARRE demande que les visites soient programmées le samedi et non pas en semaine car certains membres de la commission travaillent.

3 / Les enseignes de la ZAC pouvant rétribuer l'augmentation des charges pour la commune notamment pour les pompiers.

Mme HUARD DE LA MARRE précise que le nombre d'employés comptent pour la participation financière de la commune aux services d'incendie et de secours.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire répond qu'il n'est pas favorable à pénaliser les entreprises mais qu'il réfléchit au dossier.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **TRANSPORT SCOLAIRE**

Mme PETIT informe le Conseil municipal que Transdev refuse d'effectuer les transports scolaires pour les petites sorties. Elle précise qu'actuellement le coût pour une sortie à Rambouillet est de 120 € avec TRANSDEV. Il faudra demander à la SAVAC dont le coût est trop élevé (650 €), l'école est donc bloquée pour les sorties à Rambouillet.

### **SCOT**

M. GUÉRIN souhaite qu'un groupe de travail soit créé afin d'étudier le SCOT qui doit être approuvé avant le 30 avril.

M. le Maire précise que c'est la mission de la commission urbanisme.

### **BAIL BOULANGERIE**

M. GUÉRIN informe le Conseil municipal que la boulangère l'a informé que son bail n'a toujours pas été renouvelé.

M. le Maire répond que c'est une reconduction tacite. M. GUÉRIN précise que cela ne s'applique pas aux baux commerciaux.

M. le Maire doit se renseigner.

### **SECURITE**

M. DELAHAYE signale que depuis un an il a demandé qu'un groupe travaille sur la sécurité routière dans le village.

M. le Maire évoque la route du Bray, où une action est en cours.

M. DELAHAYE confirme que la situation se dégrade et qu'avec les nouveaux projets cela ne va pas s'arranger, c'est désespérant.

### **PNR**

M. CAQUOT demande si une date a été fixée pour l'adhésion au PNR. M. le Maire doit reprendre contact avec Mme CABRIT, présidente du PNR.

### **CHENILLES PROCESSIONNAIRES**

M. CAQUOT souhaite que les arbres autour de la salle des fêtes soient contrôlés car c'est le moment de détruire les nids des chenilles processionnaires.

M. DELAHAYE précise qu'actuellement il y a environ 200 nids dans les pins du parc du château de Rambouillet le long de la 906 (en face de la boulangerie).

M. CAQUOT demande que M. le Maire contacte un responsable du domaine du Château de Rambouillet afin que les nids soient détruits.

M. BRÉBION doit rencontrer la responsable la semaine prochaine, il lui en parlera.

#### GAZ

M. BRÉBION informe le Conseil municipal que la station d'épuration est opérationnelle et qu'elle produit du gaz qu'elle revend à Rambouillet.

Mme PETIT demande si une visite sera proposée aux élus et aux enfants de l'école.

M. BRÉBION précise que ce sera proposé ultérieurement.

#### COMMISSIONS

M. BRÉBION informe le Conseil municipal que la commission urbanisme se réunira le 24 janvier 2024 pour étudier la modification du PLU. Elle sera suivie par la commission finances qui étudiera le régime indemnitaire des agents communaux.

La séance est levée à 21 h 20.

Ont signé avec nous, Emmanuel SALIGNAT, Maire, les Conseillers municipaux présents en séance qui ont délibéré ou donné pouvoir

|                                |   |  |  |
|--------------------------------|---|--|--|
| <b>Emmanuel SALIGNAT</b>       | <b>Jean BREBION</b>   | <b>Stéphanie PETIT</b>   | <b>Daniel MOREAU</b><br><i>(procuration à M. BRÉBION)</i>      |
| <b>Nadia HUARD DE LA MARRE</b> | <b>Bertrand GUÉRIN</b>                                      | <b>Camélia CHALLOY</b><br><i>(procuration à Mme HERITIER-DRAY)</i> | <b>Gilles MERCIER</b><br><i>(absent)</i>                       |
| <b>Christophe CAQUOT</b>       | <b>Véronique HERITIER-DRAY</b>                              | <b>Emmanuel DELAHAYE</b>   | <b>Ingrid BERNIER-DUPUY</b><br><i>(procuration à M.CAQUOT)</i> |
| <b>Rachel CARRE</b>            | <b>Antoine HOIZEY</b><br><i>(procuration à M. SALIGNAT)</i> |  | Le Secrétaire de séance<br><b>M. GUÉRIN</b>                    |